

Questions orales

Je ne dis pas qu'on ne peut pas améliorer le Canada; on peut toujours l'améliorer. Mais on n'est pas pour se séparer d'un pays parce qu'il y a des petites querelles à savoir quel est à peu près le niveau budgétaire de part et d'autre. On peut faire toutes sortes de justifications. Il est certain que le Québec, par exemple, reçoit de l'argent pour les ports nationaux. Mais on n'a pas encore creusé un fleuve en Saskatchewan pour pouvoir donner à cette province sa part de l'enveloppe des ports nationaux parce qu'elle est dans le milieu des Prairies. Alors cette province retire zéro pour les ports nationaux et elle ne s'en plaint pas.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, quel raisonnement extraordinaire.

Le gouvernement fédéral s'apprête à signer un important contrat qui pourrait atteindre 2 milliards de dollars avec GM, en Ontario, pour l'achat de véhicules blindés. Or, malgré l'assurance qu'a tenté de donner au Québec le ministre des Affaires intergouvernementales à Oerlikon, un porte-parole de GM a clairement écarté Oerlikon comme sous-contractant des tourelles de blindés, alors qu'Oerlikon est le centre d'excellence au Canada pour ce genre de travail.

Puisque le Québec a subi une perte d'au moins 10 milliards de dollars au cours des 15 dernières années dans la répartition des dépenses militaires fédérales, pourquoi le premier ministre refuserait-il de donner des assurances aux Québécois selon lesquelles ils pourraient retirer leur juste part des retombées économiques et technologiques des dépenses liées au lucratif contrat attribué à General Motors et qui pourrait être accordé à Oerlikon?

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, à ce jour, aucun contrat n'a été signé avec General Motors, et la question relative au contenu fera partie intégrante des négociations contractuelles.

En ce qui concerne la compagnie Oerlikon, il y a eu des réunions entre des fonctionnaires de mon ministère, d'autres ministères et General Motors, et ces discussions ont porté sur la possibilité de l'inclusion de la compagnie Oerlikon dans les plans de General Motors pour les véhicules blindés de transport de troupes.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, ça fait des décennies que les premiers ministres du Canada promettent de corriger la situation et jamais jusqu'à ce jour les correctifs n'ont été apportés.

Comment le ministre de la Défense peut-il expliquer la déclaration qu'il faisait à l'émission *Enjeux* de Radio-Canada où il déclarait, relativement à ce contrat, que le fédéral n'a pas le luxe d'être équitable envers le Québec? Comment explique-t-il sa déclaration?

[Traduction]

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la chose n'est pas inhabituelle, mais le député a sorti complètement de leur contexte les paroles que j'ai prononcées au cours de cette émission de télévision. J'ai dit que les Forces armées canadiennes avaient pour mandat d'assurer

leurs services de la façon la plus rapide et la plus efficace possible.

Nous avons parfois à le faire sans nous préoccuper de répartir équitablement les dépenses de la Défense nationale entre chacune des régions. Le problème remonte en partie à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, alors que les provinces de l'Atlantique recevaient une partie disproportionnée de l'infrastructure et des dépenses des Forces armées canadiennes parce qu'elles constituaient une zone d'étape pour notre effort de guerre. Ce fait a eu tendance à défavoriser certaines régions.

● (1425)

Malgré cela, 20 p. 100 des dépenses militaires et 27 p. 100 des dépenses en immobilisations pour l'exercice 1994-1995 ont été effectuées dans la province de Québec.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Les médias rapportent aujourd'hui que des documents qu'ils ont reçus du ministère de la Défense nationale en vertu de la Loi sur l'accès à l'information avaient été falsifiés. Des sections entières de l'un de ces documents avaient été supprimées; le ministère de la Défense nationale n'avait pourtant signalé aucune omission, mais avait présenté le document comme une copie fidèle de l'original. Un autre document avait non seulement été révisé, mais des sections entières avaient été réécrites afin de présenter sous un jour différent des déclarations qui, dans l'original, étaient préjudiciables au ministère de la Défense nationale.

J'exige que le ministre de la Défense nationale explique aux Canadiens pourquoi son ministère a fait cela.

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, en examinant certaines demandes de documents adressées au ministère en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, on a découvert que certaines erreurs et certaines omissions s'étaient produites. J'en ai été informé dès que ce fait a été porté à la connaissance des hauts fonctionnaires. Une enquête s'en est suivie. Le commissaire à l'accès à l'information en a également été informé, et nous aimerions savoir pourquoi cela s'est produit.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, vendredi, le premier ministre a assuré à la Chambre et à tous les Canadiens que le gouvernement se chargeait de veiller à ce que la commission d'enquête sur les événements survenus en Somalie possède tous les faits. Les révélations d'aujourd'hui remettent en question cet engagement du gouvernement. La Défense nationale a remis des masses de documents à la commission.

Si le ministère de la Défense nationale est capable de falsifier des documents communiqués aux médias, comment les Canadiens peuvent-ils être sûrs qu'il ne dénature pas de la même façon les documents transmis à la commission d'enquête?